

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA  
RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
DÉPARTEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA  
RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
UNIVERSITÉ IBN TOFAIL - KENITRA  
PRÉSIDENTE

\*\*\*

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
**N°12/BI/2019**  
**SEANCE PUBLIQUE**

Le mardi 23 Avril 2019 à **10h 30mn** Il sera procédé au siège de la Présidence de l'Université Ibn Tofail de Kénitra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, pour objet : **Travaux d'aménagement aux établissements relevant de l'Université Ibn Tofail de Kenitra, lancé en lot unique.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service économique de la Présidence de l'Université Ibn Tofail CAMPUS UNIVERSITAIRE – Kénitra, et peut également être téléchargé à partir du Portail des Marchés Publics ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma))

- **Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : quatre-vingt-dix mille dirhams (90 000,00 DH)**
- **L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Six million trois cent cinq mille cinq cent vingt dirhams toutes taxes comprises (6 305 520,00 DH TTC).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés pour le compte de l'Université Ibn Tofail de Kenitra (tel qu'adopté par le conseil de l'Université lors de sa réunion du 24 Juillet 2014, et visé par le ministère de l'économie et des finances le 22 Août 2014), ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- soit déposer contre récépissé leurs plis au service économique de la Présidence de l'Université Ibn Tofail de Kénitra ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit les transmettre, par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 8 Kaada 1435 (04 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

**Il est prévu une visite des lieux le 04 Avril 2019 à 10h00.**

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation.

La classe minimale et la qualification exigée est :  
**(Secteur A ; Qualification exigée : A.5 ; Classe : 3)**

